



Le traitement des projets d'entretien des cours d'eau à des fins agricoles par Pêches et Océans Canada

**Présentation au colloque des
gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec
La Malbaie, 1er avril 2011**

**Patrice Dallaire
Pêches et Océans Canada
Division de la gestion de l'habitat du poisson**



Plan de la présentation

- **La *Loi sur les pêches* : un rappel**
- **Suivi des projets en 2009 et 2010**
- **Traitement des projets en 2011**



La Loi sur les pêches



La *Loi sur les pêches* protège l'habitat du poisson

L'habitat du poisson est essentiel à la production des ressources de pêches



La Loi sur les pêches

L'habitat du poisson au sens de la Loi sur les pêches

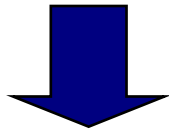
Les frayères, les aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et les routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie du poisson





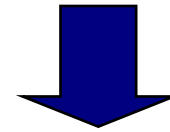
La Loi sur les pêches

Au Québec, la gestion de la pêche des espèces marines relève du gouvernement fédéral



L'administration des dispositions de la loi visant la protection de l'habitat du poisson relève du MPO

La gestion de la pêche des espèces d'eau douce et diadromes a été déléguée au gouvernement du Québec





La Loi sur les pêches

Dispositions visant la protection de l'habitat du poisson

- **Préserver le passage du poisson**
- **Ne pas rejeter des substances nocives (administration déléguée à Environnement Canada)**
- **Ne pas causer la perte d'habitat**



La Loi sur les pêches

L'article 35 stipule...

35 (1) ...qu'il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises qui entraînent la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson

35 (2) ...[sauf] pour les personnes qui détériorent, détruisent ou perturbent l'habitat du poisson avec des moyens et dans des circonstances autorisés par le ministre



La Loi sur les pêches

Qu'est-ce qu'une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson ?

Toute modification à l'habitat du poisson qui diminue sa capacité à subvenir à un ou plusieurs processus vitaux du poisson



Entretien des cours d'eau à des fins agricoles

Enlèvement partiel ou complet des sédiments accumulés au fond du cours d'eau, sans toutefois aller au-delà de son profil initial de conception, ainsi que des travaux de profilage du talus*

* Il s'agit d'une définition «fonctionnelle» pour fins de présentation.



Suivi des projets en 2009 et 2010

Objectifs du suivi

- **Déterminer les impacts, sur le poisson et son habitat, des travaux d'entretien de cours d'eau à des fins agricoles**
- **Faire un état de référence et suivre l'évolution de l'habitat après les travaux**
- **Vérifier l'applicabilité, la mise en œuvre et l'efficacité des mesures d'atténuation**



Suivi des projets en 2009 et 2010

Il y a du poisson pratiquement partout ...





Suivi des projets en 2009 et 2010

... mais parfois, pas en tout temps





Suivi des projets en 2009 et 2010

- **Les suivis confirment l'importance d'atténuer les effets des projets sur l'habitat du poisson**
 - au niveau de la conception des projets
 - par le recours aux mesures d'atténuation
- **Certaines mesures d'atténuation requièrent des améliorations et feront l'objet d'essais en 2011**
 - méthodes de contrôle de l'émission des sédiments
- **Nous allons documenter les situations où on observe de la mortalité de poisson et identifier, si le besoin s'en confirme, les mesures pour l'atténuer**



Suivi des projets en 2009 et 2010

Des améliorations pourraient aussi être apportées

- **À la mise en œuvre de certaines mesures d'atténuation**
 - **protection de la végétation riveraine lors des travaux**
 - **amélioration des bandes riveraines après les travaux**
- **À certains aspects de la conception des projets**
 - **travaux ininterrompus sur de longues distances**



Traitement des projets en 2011

Processus décisionnel

Permet aux MRC de faire un tri :

- **Projets pouvant être faits à moindre risque pour l'habitat du poisson : mise en œuvre des mesures d'atténuation**
- **Projets qu'il est recommandé de soumettre au MPO pour analyse**
- **Le recours à ce processus facilite le traitement des dossiers**



Traitement des projets en 2011

Processus décisionnel

Projet pouvant être faits à moindre risque pour l'habitat du poisson : si on répond NON à TOUTES ces questions

- **Espèce de poisson en péril, de salmonidés ou d'anguille dans le cours d'eau?**
- **Aire protégée, aménagement faunique ou habitat restauré?**
- **Entraîne le drainage d'un milieu humide constituant un habitat du poisson?**



Traitement des projets en 2011

Processus décisionnel

Projet pouvant être faits à moindre risque pour l'habitat du poisson : si on répond OUI à UNE de ces questions

- **Travaux faits dans une section de cours d'eau à sec, ou**
- **Travaux faits dans un cours d'eau de catégorie D, ou**
- **Travaux faits dans certaines sections de cours d'eau de catégorie C**

ET

- **Respect de toutes les mesures d'atténuation prescrites pour ces projets**



Traitement des projets en 2011

Mesures d'atténuation pour chaque composante du projet

- **Utilisation de la machinerie**
- **Retrait des sédiments**
- **Retrait de la végétation du talus**
- **Profilage des talus**
- **Contrôle des sédiments**
- **Végétalisation**
- **Dates de réalisation des travaux**



Traitement des projets en 2011 Projets qu'il est recommandé de soumettre au MPO pour analyse

- **Les projets qui ne rencontrent pas les critères de moindre risque présentés plus haut**
- **Analyse au cas par cas en tenant compte de:**
 - **l'habitat, sa qualité et ses fonctions**
 - **les espèces présentes**
 - **l'ampleur et l'intensité des travaux**
 - **la durée des travaux et les méthodes de travail**



Analyse au cas par cas

Encore là, l'objectif premier est d'éviter la perte d'habitat

Révision du concept du projet

Choix des méthodes de travail et d'exploitation

En dernier recours, si on ne peut l'éviter, autorisation
et **compensation** de la perte résiduelle d'habitat

LCÉE



Conclusion

- **Travail en amont avec les intervenants du milieu**
 - **Diminuer le besoin de recourir aux travaux d'entretien**
 - **Éviter les effets des travaux sur l'habitat du poisson: conception des projets et mesures d'atténuation**
- **Analyse des projets qui présentent un risque plus important pour l'habitat du poisson**



Discussion

